



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 4472017  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 21 Voixants : 28 Procurations : 07  
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 05 AVR. 2017  
Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mars 2017.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme MAUREL
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
Mme FERTE	à	Mme JOUET
Mme GARBIN	à	M. DELON

**EXCUSÉ** : M. MARTIN

**SECRETARE** : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2017 - Adoption du budget**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2017.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 7 762 860 €.

La section d'investissement s'équilibre à 2 134 678 €.

- Vu le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2017 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances du 23 mars 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 voix contre : Mmes JOUET, SEIB-TAUPIN, FERTE S et M. FERTE J et 2 abstentions : Mme GARBIN et M. DELON) :**

➤ D'arrêter le montant du budget primitif 2017 de la Commune d'Aussonne à la somme de 7 762 860 € en section de fonctionnement et de 2 134 678 € en section d'investissement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 29 mars 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

